

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

# Communiqué

non officiel pour publication immédiate

N° 96/3 Le 6 février 1996

# Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie (Serbie et Monténégro))

## Ouverture des audiences sur les exceptions préliminaires le 29 avril 1996

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le <u>lundi 29 avril 1996 à 10 heures</u>, dans la Grande salle de Justice du Palais de la Paix à La Haye, s'ouvriront les audiences publiques en l'affaire relative à <u>l'Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie (Serbie et Monténégro)).</u>

La Yougoslavie (Serbie et Monténégro) ayant soulevé certaines exceptions préliminaires, premièrement à la recevabilité de la requête et, deuxièmement à la compétence de la Cour en l'affaire, la procédure orale sera limitée à ces questions.

#### NOTE POUR LA PRESSE

- 1. L'audience publique se tiendra dans la Grande salle de Justice du Palais de la Paix. MM, les représentants de la presse pourront y assister en présentant la carte d'admission qui leur sera remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.
- 2. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience pendant cinq minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.
- 3. Dans la salle de presse, située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5), un haut-parleur retransmettra les exposés ou observations faits devant la Cour.
- 4. MM. les représentants de la presse pourront utiliser, pour téléphoner, les appareils du bureau de poste situés au sous-sol du Palais.
- 5. M. Arthur Witteveen, secrétaire de la Cour (affaires de presse et d'information); (tel: 31-70-302 23 36), ou en son absence Mme N. C. El-Erian, fonctionnaire de l'information (tel: 31-70-302 23 37), se tiennent à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci souhaiteraient leur demander.